

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 3

OBJET : Les Jardins de la Culture – Couvent - écoles de musique et d'arts plastiques : programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre - INFORMATION.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016, la Commission 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 mai 2016 et la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 avril 2016.

La requalification du Couvent des Rédemptoristines, en équipement culturel dédié à l'enseignement et la pratique de la musique et des arts plastiques, constitue un des projets structurants des *Jardins de la Culture*. Propriété de Riom communauté mais destiné pour partie à permettre l'exercice de compétences aujourd'hui assurées par la Ville de Riom, ce bâtiment fait l'objet, pour la poursuite de l'opération, d'une qualification de bien partagé.

En lien direct avec les orientations contenues dans les nouveaux projets d'établissements de l'école de musique et de l'école d'arts plastiques, les principaux axes du programme retenu, suite à l'étude du cabinet ABCD, sont les suivants :

- Un programme déployé sur deux niveaux proposant 1770 m² utiles contre 1250 m² actuellement disponibles dans les écoles;
 - 821 m² pour l'école d'arts plastiques, 454 m² pour l'école de musique
 - 493 m² d'espaces communs et de restitution

Par ailleurs, le second étage, d'une surface totale de 1073 m² ne sera investi par le programme mais fera l'objet d'un pré-aménagement permettant un développement ultérieur à définir.

- Un ensemble pédagogique complet art et musique dans un même espace favorisant la transversalité et le développement d'une offre commune (ex : éveil)
- Un équipement permettant d'accueillir entre 800 et 1000 usagers avec en particulier une capacité d'accueil accrue, par rapport à la situation actuelle, sur des pratiques collectives. En lien avec un objectif de maintenir les coûts de fonctionnement des écoles, le programme n'est pas conçu pour augmenter significativement l'accueil d'usagers, sur de la prise en charge individuelle.

COMMUNE DE RIOM

- Des espaces et des équipements nouveaux dédiés aux pratiques actuelles (développement du numérique)
- Une montée en gamme importante pour la qualité de l'enseignement : traitement acoustique ; salles de pratiques dédiées
- Des espaces dédiés à la mise en œuvre d'une offre nouvelle sur la préparation au concours d'entrée dans les écoles d'arts diplômantes
- Un nouveau lieu de production culturelle, en particulier une salle d'exposition de 120 m² directement accessible depuis le faubourg de la Bade, destinée à l'ensemble du projet des Jardins de la Culture
- Une logique de forte intégration au sein des Jardins de la culture, sur la question des publics, des passerelles, des projets ou des fonctions communes avec la médiathèque.

Le calendrier de réalisation de l'opération prévoit une phase de réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'été 2017 puis une phase de réalisation et de réception des travaux s'échelonnant jusqu'à l'été 2019. L'ouverture de l'équipement est envisagée à l'automne 2019.

Le coût estimatif de l'ensemble de l'opération est évalué à 8,733 337 M€ TTC.

Travaux	5 970 000 €
Maitrise d'œuvre / Contrôle technique / OPC et SPS	913 410 €
Assurance Dommage Ouvrage	40 000 €
Aléas et divers	354 371 €
Total H.T.	7 277 781 €
Total T.T.C.	8 733 337 €

Seules seront à la charge de Riom Communauté les dépenses liées à l'opération de bâtiments. Les équipements mobiliers seront directement à la charge de la commune de Riom, après signature de mise à disposition du bâtiment par Riom Communauté sous la forme de bien partagé.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département ainsi qu'au titre des Fonds européens.

La consultation de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre étant relatif à la réutilisation ou à la réhabilitation d'un ouvrage existant, l'organisation d'un concours n'est pas imposée. Riom Communauté va lancer une procédure d'appel d'offres restreint

Accusé de réception en préfecture
063-216303006-20160519-DEL18160303-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

Celle-ci comporte deux temps :

- Une sélection des candidatures : le nombre de candidats admis à présenter une offre est au nombre de 5.
- Une sélection des offres : les candidats sélectionnés seront invités à déposer leur offre et c'est la Commission d'Appel d'Offres de Riom Communauté qui attribuera le marché de maîtrise d'œuvre. Une audition des candidats sera organisée en Commission d'Appel d'Offres afin que ceux-ci précisent la teneur de leur offre. Elle ne donnera lieu en aucun cas à négociation. Un procès-verbal d'audition sera établi.

La procédure sera lancée mi-mai, la liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée début juillet et les offres seront remises fin août pour une attribution en septembre.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du lancement de l'opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Riom Communauté.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL